

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section Installations Classées

Communes de BAILLEUL-SIR-BERTHOULT, ATHIES et ST LAURENT-BLANGY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AUTORISATION D'EXPLOITER UNE USINE PHARMACEUTIQUE
PAR LA SOCIETE LFB BIOMEDICAMENTS
PETITIONNAIRE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 17 septembre 2015, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du lundi 12 octobre 2015, sur la demande d'autorisation d'exploiter une usine pharmaceutique sur le territoire des communes de BAILLEUL-SIR-BERTHOULT, d'ATHIES et de ST LAURENT-BLANGY.

M. Christophe SEGARD - Tél. 03.20.49.34.40 et M. Philippe TOUBIN - Tél. 01.69.82.17.20. sont chargés du suivi du dossier.

Une étude d'impact et l'avis environnemental sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de BAILLEUL-SIR-BERTHOULT, siège de l'enquête et dans les communes du périmètre d'affichage de ARLEUX-EN-GOHELLE, ATHIES, FAMPOUX, FARBUS, FEUCHY, GAVRELLE, OPPY, ROCLINCOURT, ST-LAURENT-BLANGY, ST-NICOLAS-LES-ARRAS, THELUS et WILLERVAL

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de BAILLEUL-SIR-BERTHOULT du 12 *octobre 2015 au jeudi 12 novembre 2015* inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de BAILLEUL-SIR-BERTHOULT ou les formuler à Mme Annie DEHEUL, commissaire-enquêteur, professeur certifiée en droit et Economie, retraitée qui sera présente en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 12 octobre 2015 de 9 h à 12 h ;
- le mardi 20 octobre 2015 de 14 h à 17 h ;
- le mercredi 28 octobre 2015 de 9 h à 12 h ;
- le vendredi 6 novembre 2015 de 9 h à 12 h ;
- le jeudi 12 novembre 2015 de 15 h à 18 h.

M. Raymond DELVALLEZ est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de BAILLEUL-SIR-BERTHOULT et dans les mairies du périmètre d'affichage de ARLEUX-EN-GOHELLE, ATHIES, FAMPOUX, FARBUS, FEUCHY, GAVRELLE, OPPY, ROCLINCOURT, ST LAURENT-BLANGY, ST NICOLAS-LES-ARRAS, THELUS et WILLERVAL.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public) les informations relatives à ce projet.